



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
de Provence Alpes Côte d'Azur
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes**

Gap, le 01/03/2023

Objet : Note réhabilitation de l'îlot Théâtre à Embrun

L'îlot « Théâtre » est situé dans le centre historique de la ville d'Embrun, en limite du boulevard Pasteur, à l'intérieur du Site Patrimonial Remarquable (SPR-ZPPAUP). Il forme un ensemble homogène de hauteur R+1, composé d'anciennes bâtisses agricoles du XVIIe ou XVIIIe siècle. L'îlot présente notamment une caractéristique particulière par l'ensemble de voûtes d'arêtes consécutives qui structurent ses volumes successifs, bâtis en continuité en suivant la topographie descendante du terrain naturel, et parfaitement adaptés au site sur ce point.

Aujourd'hui l'îlot est en grande partie inoccupé et présente de fortes dégradations liées au manque d'entretien, dans l'attente d'une opération conduite par la puissance publique.

Cet ensemble, faisant partie du centre historique, constitue néanmoins un patrimoine vernaculaire à préserver.

Une réhabilitation de l'ensemble est ainsi prescrite, avec les recommandations suivantes :

- Préserver l'enveloppe bâtie en restaurant et valorisant la typologie des façades anciennes et la caractéristique structurante du bâti constituée par la série de voûtes contigües ainsi que la parfaite adaptation du bâti à la déclivité du terrain, permettant des accès de plain pied sur l'ensemble de son linéaire.
- Une intervention architecturale d'expression contemporaine pourrait toutefois être ponctuellement envisagée (ajouts ou modifications de percements par exemple) afin de permettre une mise en valeur de cet ensemble bâti, dans l'esprit d'une présentation renouvelée du patrimoine.

Par suite, l'UDAP recommande la réalisation d'un diagnostic architectural et patrimonial de l'îlot Théâtre à confier à un architecte compétent en patrimoine afin de faire état des évolutions historiques du bâti, de son état sanitaire, avec mise en évidence des pathologies, critique d'authenticité (identification des éléments historiques à mettre en valeur), et recherche de possibilités d'évolutions vers de nouveaux usages après restauration.

Affaire suivie par : BOIZET Charlotte
Téléphone : 04 92 53 15 38
Courriel : charlotte.boizet@culture.gouv.fr

1 / 2

DRAC PACA
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 81607 – 05016 Gap cedex
udap05@culture.gouv.fr

Il serait judicieux de commander en même temps une étude de programmation, à grouper avec l'étude du bâti (équipe pluri-disciplinaire avec architecte compétent en patrimoine et programmiste), afin de permettre de dégager conjointement les orientations opérationnelles à envisager.

L'UDAP se tient à la disposition de la commune pour l'accompagner dans l'élaboration d'un cahier des charges pour une telle consultation.

A défaut d'une telle étude conduite par la commune, toute recherche de reprenneur potentiel devra néanmoins prendre en compte les prescriptions de conservation du bâti énoncées ci-dessus.

Cécile MARTIN RAFFIER
Architecte des bâtiments de France
Cheffe du service UDAP 05

